

**Question écrite du 7 septembre 2022 de M. Eric Bertinat: «Pour lever quelques doutes sur la délibération du projet de délibération PRD-282».**

Dans la soirée du 7 octobre 2020, le Conseil municipal a adopté les projets de délibération PRD-173, PRD-174, PRD-175 et PRD-176, intégrés dans l'amendement général de la commission, ainsi que la résolution R-223. Ils ont été réunis en un seul projet de délibération, le PRD-282 (pour mémoire: un locataire ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite ou disposant d'un bail depuis vingt ans ne peut se voir expulsé de son logement).

Au moment du vote, certains élus ont émis des doutes quant à la légalité de certaines dispositions adoptées.

Cette délibération a été soumise au Service des affaires communales (SAFCO) qui, rappelons-le, est chargé notamment du contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux.

Quelle fut la réponse du Safco sur cette délibération?